

**CONVOCAION
CONSEIL MUNICIPAL**

Chère Collègue, Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE QUISSAC

JEUDI 20 DECEMBRE 2018
A 19 heures

1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

2) REAMENAGEMENT DE LA DETTE SEMIGA (garantie de la commune)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

3°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SIRP

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

4°) MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES SACPA

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

5°) Proposition de délibération pour le refus de transfert de compétence en matière d'eau et assainissement à la Communauté de communes du Piémont Cévenol

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

6°) RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES RENOVATION EGLISE

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

7°) RESTAURATION DES ARCHIVES ANCIENNES DE LA COMMUNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Comptant sur votre présence, et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Serge CATHALA



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)